

2 7 JAN. 2017

Reçu à la Sous-Prefecture de BARCELONNETTE

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 23 Absents : 4

dont suppléés 1dont représentés 2

Votants: 26

dont « pour »: 26dont « contre »: 0dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le vingt six janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HERMAR Dominique, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné à M. GILLY Lucien, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BEHETS Jan représenté par M. HEMAR Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017/47

OBJET: ANIMATION DES SITES NATURA 2000: MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS: DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014-2020.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVU n°2016/9 du 9 juin 2016 autorisant le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEADER) et de l'Etat des financements pour l'animation des sites Natura 2000.

Considérant que le coût prévisionnel lié à cette opération (hors frais de structure) initialement prévu à hauteur de 255 000 € pour 3 ans, doit être porté à 262 100 €.

Considérant qu'il convient d'approuver le nouveau plan de financement modifié tel que présenté ci-après :

Dépenses

Recettes

Subvention Etat	.119	850	€
Subvention Europe (53 %)	138	913	€
Autofinancement CCVUSP	<u>3</u>	337	€
Total recettes	262	100	€

Le Conseil de Communauté, Vu les deux appels à projet qui lui sont présentés, Entendu l'exposé, Après délibéré,

- > SOLLICITE les concours financiers de l'Etat et de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER,
- ➤ AUTORISE la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- > S'ENGAGE à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la Communauté dès que les subventions sollicitées seront acquises.
- ▶ DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme. Sophie VAGINAY.

> > Séance du 26 janvier 2017

C.C.V.U.S.P